

Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)

Membre de la
fidh

**Violations systématiques des droits à la vie privée et à
l'intégrité psychique et morale à Petit-Goave :
Le RNDDH enjoint les autorités à intervenir immédiatement.**

23 novembre 2017

Sommaire

	Pages
I. Introduction	2
II. Méthodologie	2
III. Faits antérieurs	2
IV. Faits actuels	3
V. Perception de l'émission <i>Wi se Wi Non se Non</i> par la population	4
VI. Tentative d'entente à l'amiable	6
VII. Plaintes déposées dans le cadre de ce dossier	6
1. Points de vue des magistrats expliquant les blocages au niveau de la justice	8
2. Entente entre l'ancien député Jacques Stevenson THIMOLEON et le député actuel Alexandre GERMAIN FILS	8
VIII. La pétition	9
IX. Faits subséquents	10
X. Rencontre avec le journaliste Ephésien JOSEPH	10
XI. Analyse de la situation et Recommandations	11

I. Introduction

Le **Réseau National de Défense des Droits Humains** (RNDDH) a appris que lors d'une émission diffusée sur une station de radio, dénommée **THIM FM**, émettant à **Petit-Goave**, et couvrant les communes de **Léogane**, **Grand-Goave**, **Petit-Goave** et **Miragoane**, le présentateur a listé un ensemble de journalistes de la ville, qu'il a présentés comme étant des voleurs. Il a invité les membres de la communauté à les attaquer chez eux, si jamais ils étaient victimes de vol. Il en a profité pour dicter leurs adresses exactes.

Cette émission incitant à la violence, relayée par plusieurs stations de radio du pays, a attiré l'attention du RNDDH, une organisation attachée aux principes de droits humains dont le respect des droits à la vie, à l'intégrité physique et à l'intégrité psychique et morale de tout un chacun.

Aujourd'hui, après avoir mené une enquête dans les communautés susmentionnées autour de la question, le RNDDH se fait le devoir de partager son rapport circonstancié, assorti de commentaires et de recommandations.

II. Méthodologie

Dans le cadre de cette enquête, un des moniteurs de terrain du RNDDH pour la zone des palmes a été invité à collecter les premières informations relatives au dossier. En raison de la gravité des faits partagés avec le RNDDH, il a été décidé de diligenter une enquête sur le terrain au cours de laquelle le RNDDH s'est entretenu avec :

- Des journalistes de différentes stations de radio de **Petit-Goave**
- Le journaliste concerné, Ephésien JOSEPH alias Nèg Palmis
- Des autorités judiciaires de **Petit-Goave**
- Des autorités municipales de **Petit-Goave**
- Des membres de la population de **Léogane**, de **Petit-Goave** et de **Grand-Goave**

Cette enquête a été menée du 13 au 21 novembre 2017.

III. Faits antérieurs

Une émission intitulée **Vision Nouvelles**, diffusée sur les ondes de la **Radio Vision Plus** tout de suite après les nouvelles proprement dites, et présentée comme étant une émission à caractère sociopolitique, était animée par le journaliste Ephésien JOSEPH alias Nèg Palmis.

Parallèlement, au cours de la période de gouvernance de Michel Joseph MARTELLY, les élections municipales n'ayant jamais été organisées, les maires élus ont été remplacés par des **Agents Intérimaires de l'Exécutif**. Le député d'alors de la circonscription de **Petit-Goave**, Jacques Stevenson THIMOLEON, homme fort de la ville et proche du pouvoir MARTELLY – LAMOTHE, a œuvré pour la nomination de sa compagne Sandra JULES, à la tête de la mairie de **Petit-Goave**.

Quelques mois après la nomination de la dame Sandra JULES, des membres de la population de **Petit-Goave** ont contesté la gestion de la commune et ont exigé entre autres, des rapports relatifs aux fonds décaissés par l'administration MARTELLY – LAMOTHE au profit de ladite commune.

Au fur et à mesure, le mouvement de protestation s'est organisé et il fut créé le **Front Mixte de Libération** (FML) qui s'est donné pour mission de dénoncer les dérives des autorités municipales de la commune. Le journaliste, Ephésien JOSEPH, alors sympathisant du front, s'est mis à faire usage de son temps d'antenne pour attaquer le député Jacques Stevenson THIMOLEON et la mairesse de **Petit-Goave** tout en invitant la population à se soulever contre eux. Si au début, ces attaques se bornaient à la vie politique de ces autorités, par la suite, des propos malveillants et irrévérencieux ont été utilisés par le présentateur, dans le but évident de les dénigrer.

La situation s'est dégradée au cours du processus électoral 2015-2017, car, pour enjoindre les membres de la population de **Petit-Goave** à ne pas voter en faveur des anciens tenants du pouvoir, ces derniers ont été présentés par Ephésien JOSEPH, comme étant des voleurs, des corrompus qui ont utilisé leur position pour amasser des richesses personnelles au détriment de la population. De plus, à un certain moment, accuser les officiels de voleurs et de corrompus a semblé ne pas suffire. Alors, le journaliste s'en est pris à leur moralité, à celle de leurs alliés, de leurs partisans et sympathisants, les taxant d'homosexuels.

C'est ainsi que dans une émission de **Vision Nouvelles**, Ephésien JOSEPH a annoncé sur les ondes que le député Jacques Stevenson THIMOLEON, a été surpris en pleins ébats sexuels avec un de ses supporteurs politiques, que le RNDDH se garde de révéler le nom, ne l'ayant pas rencontré.

Il convient de souligner que cette émission de radio osée n'a jamais été interrompue malgré les différentes tentatives de la directrice de la **Radio Vision Plus** Roney Innocente DESGRANGES qui avait voulu révoquer Ephésien JOSEPH. Ce dernier a cependant toujours été protégé par le Président Directeur Général de ladite radio, Gibson BAZILE, lui-même beau-frère par alliance de l'actuel député de la circonscription de **Petit-Goave**, Alexandre GERMAIN FILS.

Selon plusieurs personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête, l'émission **Vision Nouvelles** était en fait une campagne menée tambour battant à l'encontre de l'ancien député Jacques Stevenson THIMOLEON, au profit de l'actuel député Alexandre GERMAIN FILS. Certains estiment même que cette émission a joué un grand rôle dans l'échec électoral de l'ancien député Jacques Stevenson THIMOLEON, qui était candidat à sa succession.

IV. Faits actuels

Le député Alexandre GERMAIN FILS est issu des élections législatives partielles de 2015. Quelque temps après son élection, et à la stupeur générale, Ephésien JOSEPH alias Nèg Palmis, a commencé à animer une émission dénommée **Wi se Wi Non se Non**, sur THIM FM, une station de radio appartenant à son principal adversaire lors des dernières joutes électorales.

Selon plusieurs personnes rencontrées, cette émission est conçue pour battre sur leur propre terrain et avec leurs mêmes armes, les opposants politiques qui sont responsables de l'échec électoral de Jacques Stevenson THIMOLEON. Il s'agit donc d'une vengeance.

Et selon le même schéma du temps où Jacques Stevenson THIMOLEON était député, cette émission a commencé d'abord à s'attaquer aux autorités élues de la ville.

Au fur et à mesure, **Wi se Wi Non se Non** a atteint une ampleur telle que son présentateur s'est autorisé à invectiver aussi des autorités politiques et morales des communes de **Léogane**, **Grand-Goave** et de **Miragoane** ainsi que des personnalités de la commune de **Petit-Goave** qui n'occupent pas de poste politique dans la commune.

Ces dernières sont accusées sur les ondes de la **Radio THIM FM** de vols, de viols sur leur progéniture et d'homosexualité. D'autres ont été accusés d'avoir trompé leur conjoint et de s'être adonnés, sur les côtes de **Petit-Goave**, à des relations sexuelles et homosexuelles.

Ces attaques sont orientées vers ces personnalités pour peu qu'elles fassent partie de l'opposition organisée contre les partisans du PHTK, à savoir les membres, partisans ou sympathisants du **Front Mixte de Libération** ou pour n'importe quelle obscure raison qui les mettrait au travers du chemin du journaliste Ephésien JOSEPH.

V. Perception de l'émission *Wi se Wi Non se Non* par la population

Pour plusieurs personnes rencontrées, **Wi se Wi Non se Non** étale au grand jour des faits qui se sont produits dans des foyers ou forge des histoires n'ayant rien à voir avec la réalité. Avec des propos malveillants, calomnieux et injurieux, le présentateur Ephésien JOSEPH détruit la vie communautaire. Il s'agit pour elles d'une émission qui cause plus de problèmes qu'elle ne propose de solutions.

Ces personnes sont aussi anxieuses et s'attendent à faire les frais de cette émission calomnieuse à n'importe quel moment.

De plus, de nombreux citoyens de la ville ont affirmé que cette émission a déjà causé des dégâts et continuera à le faire si les autorités n'interviennent pas. Voici quelques exemples avancés pour corroborer ces dires :

- Dans une de ses émissions, Ephésien JOSEPH a affirmé que le Président Directeur Général de la **Radio Vision Plus**, Gibson BAZILE a eu des relations sexuelles avec sa fille, à la suite desquelles, cette dernière a abandonné le toit familial.
- Ephésien JOSEPH a accusé Wagner NOËL, Président Directeur Général de **Radio Prince Inter** de **Petit-Goave** et responsable du bureau départemental de l'Immigration et de l'Emigration des Nippes, d'avoir réclamé le double du montant fixé par l'Etat haïtien pour l'obtention des passeports et d'avoir gardé le surplus pour lui-même.

- En juillet 2016, Ephésien JOSEPH a accusé Yvener DESROSIERS directeur de l'EFACAP, une école publique de la ville, d'avoir volé les chaises de l'établissement qu'il dirige. La victime s'est rendue à la radio en vue d'exiger son droit de réponse. Il ne lui a pas été accordé. Cependant, il s'est entretenu ce jour-là avec Ephésien JOSEPH qui lui a affirmé ne pas avoir su qu'il parlait de lui. Le présentateur lui a expliqué avoir reçu un **Short Message Service** (SMS) sur son téléphone portable sur lequel il s'est basé pour relayer l'information.

Offusqué de ce qu'une information aussi mensongère que destructrice circule sur son compte, Yvener DESROSIERS a eu un malaise et a dû être rapidement transporté à l'Hôpital.

Par la suite, Ephésien JOSEPH s'est excusé au cours d'une autre émission de **Wi se Wi Non se Non** affirmant que l'information véhiculée ne concernait pas Yvener DESROSIERS.

- Ephésien JOSEPH a dicté au cours d'une de ses émissions, une liste d'hommes avec lesquels une dame de la commune entretient des relations extraconjugales.
- Un ancien vice-délégué a été accusé par Ephésien JOSEPH d'avoir entretenu des relations sexuelles avec sa propre sœur.
- Après avoir, au cours de son émission, cité le nom d'au moins une jeune femme, Sherly TINTIN, qu'il a présentée comme étant une personne atteinte du SIDA, Ephésien JOSEPH a promis de dénoncer tous ceux qui, dans la ville de **Petit-Goave** sont porteurs du virus.
- **Sherly TINTIN est mère d'une fille mineure qui fréquente un établissement scolaire de la ville de Petit-Goave.**
- Suite à une enquête menée sur le fonctionnement d'un orphelinat dénommé **La Fana** localisé à Kilomètre 48, **Faucher**, commune de **Grand-Goave**, Ephésien JOSEPH s'est mis à attaquer la moralité d'un pasteur à qui la propriétaire de l'orphelinat reprochait d'avoir fourni des informations accablantes relatives aux conditions de vie des enfants qui y étaient gardés.
- La directrice d'un établissement scolaire de la ville a été taxée de voleuse. Ephésien JOSEPH lui a reproché sur les ondes d'avoir empoché l'argent qui a été débloqué pour les festivités carnavalesques, alors qu'elle faisait partie d'une des commissions du comité qui était chargé de coordonner ces festivités.
- Louissito BENJAMIN a été accusé par Ephésien JOSEPH d'être à la tête d'un gang armé qui attaque les véhicules de transport, au niveau du **Pont La Digue** et du **Pont Caïman**. Ephésien JOSEPH a aussi affirmé lors d'une émission **Wi se Wi Non se Non**, que Louissito BENJAMIN a cambriolé la pompe à essence située à **Borne Soldat**, appartenant à Franckel PIERRE MASSON.

Pour de nombreux citoyens, il est inquiétant que même la réputation de certaines autorités n'ait pas été épargnée : Le député Alexandre GERMAIN FILS, Le maire principal de la commune, Jean Samson LIMONGY, le Commissaire de police de la commune, Serge BARREAU, le substitut du commissaire du gouvernement, Me Franck BENECHÉ, tous ont eu à pâtir de cette émission.

Me Franck BENECHÉ, présenté par Ephésien JOSEPH comme étant un originaire des zones reculées, a été accusé, sur les ondes de la radio **THIM FM**, d'avoir volé des chèvres. En novembre 2016, ledit substitut a tenté de procéder à l'arrestation du présentateur Ephésien JOSEPH. L'administratrice de la station en a interdit l'accès aux agents de la **Police Nationale d'Haïti** (PNH). Il s'en est suivi un siège de quelques heures, levé par le député de la circonscription de **Léogane**, Jean Wilson HYPPOLITE qui a fait usage de son véhicule de fonction pour procéder à l'évacuation du présentateur Ephésien JOSEPH.

Cette tentative d'arrestation a engendré une suspension de l'émission pendant seulement quelques semaines.

Aujourd'hui l'arrogance du présentateur Ephésien JOSEPH va tellement loin qu'il a menacé sur les ondes, de faire procéder à la révocation de l'actuel commissaire en chef du parquet près le tribunal de première instance de **Petit-Goave** pour n'avoir pas répondu à son appel téléphonique.

VI. Tentative d'entente à l'amiable

Dans le but de trouver une issue à la situation, en 2016, une délégation de l'**Association des Journalistes de Petit-Goave** (AJP) a sollicité et obtenu une rencontre avec le Président Directeur Général de la **THIM FM**, l'ancien député Jacques Stevenson THIMOLEON. Ce dernier les a reçus en petite tenue et a catégoriquement affirmé qu'il ne comptait pas mettre fin à l'émission **Wi se Wi Non se Non**.

Ceux qui ont pris part à cette rencontre ont estimé qu'ils ont été humiliés par l'ancien député.

VII. Plaintes déposées dans le cadre de ce dossier

Selon les informations recueillies par le RNDDH, lorsque l'émission était réalisée sur la **Radio Vision Plus**, aucune plainte n'a été portée contre le journaliste Ephésien JOSEPH, notamment en raison du fait qu'il attaquait des autorités et des personnalités qui n'ont pas jugé nécessaire de faire suite à ses déclarations intempestives.

De 2016 à nos jours, plusieurs plaintes ont été déposées au parquet près le tribunal de première instance de **Petit-Goave**, contre **THIM FM**, et contre le journaliste vedette de l'émission **Wi se Wi Non se Non**, Ephésien JOSEPH alias Nèg Palmis. Certaines autorités parlent même d'une cinquantaine de plaintes. Cependant, le RNDDH n'en a retracé que onze (11) dont cinq (5) en 2016 et six (6) en 2017.

✓ 425/16
✓ 453/16
✓ 602/16
✓ 669/16
✓ 1224/16
✓ 011/17

✓ 056/17
✓ 090/17
✓ 105/17
✓ 165/17
✓ 184/17

Face à la profusion des plaintes portées contre Ephésien JOSEPH, l'ancien commissaire en chef du parquet, Me Lenor JULIEN avait invité le concerné à se présenter au parquet. Ce jour-là, il s'est fait accompagner d'une foule qui a orchestré une manifestation devant les locaux du palais de justice de **Petit-Goave**.

Quelques mois plus tard, Lenor JULIEN a été remplacé à son poste et a été nommé chargé d'affaires auprès du ministère de la justice et de la sécurité publique. D'aucuns estiment que c'est en raison du fait qu'il ait osé convoquer Ephésien JOSEPH qu'il a été transféré.

Parmi les plaintes retracées par le RNDDH, au moins *deux* (2) sont encore pendantes par devant le tribunal correctionnel de **Petit-Goave**. Il s'agit de celle portée par le magistrat principal Jean Samson LIMONGY et de celle portée par le citoyen Frantz Wilfrid JEAN LYS.

- La plainte du maire de la ville, Jean Samson LIMONGY a été acheminée au tribunal correctionnel de **Petit-Goave** depuis plus d'une année. A date, l'audience n'a pu être fixée. Le doyen du tribunal de première instance de **Petit-Goave** a affirmé au plaignant que le dossier ne revêt aucun caractère urgent vu qu'il n'y a personne en détention.
- Dans le cas de la plainte déposée par le citoyen Frantz Wilfrid JEAN LYS, depuis environ *quinze* (15) mois, le juge de siège, Me Grégoire BELLANGE accorde remise à chaque audience, sur demande de la partie adverse.

De plus, au moins *trois* (3) plaintes portées respectivement le 20 janvier 2016, le 29 octobre 2017 et le 7 novembre 2017 ont été transférées au cabinet d'instruction, parce que comportant des menaces de mort.

- La plainte du 20 janvier 2016 a été portée par Sherly TINTIN pour propos mensongers, diffamation et menaces de mort proférées à son encontre par Ephésien JOSEPH. Après plusieurs invitations faites à ce dernier par le parquet, invitations qui ont toutes été boudées, le dossier a été transféré au cabinet d'instruction le 22 février 2016. *Vingt-et-un* (21) mois plus tard, aucun suivi n'a été fait.
- Les *deux* (2) autres plaintes ont été récemment transférées au cabinet d'instruction.

1. Points de vue des magistrats expliquant les blocages au niveau de la justice

Pour certains magistrats rencontrés dans le cadre de cette enquête, plusieurs personnes se sont contentées de faire le dépôt de leur plainte au greffe du parquet. Elles n'ont fourni aucune coordonnée, ce qui rend difficile la tâche du parquet dans le suivi à accorder à ces plaintes. Conséquemment, souvent ces dossiers sont restés ouverts. Ils ne sont donc ni classés, ni transférés au cabinet d'instruction.

Il convient de noter que cette justification a été réfutée par certains plaignants qui ont affirmé au RNDDH que le parquet peut facilement les retrouver dans la petite ville de **Petit-Goave**, où l'on se connaît presque tous.

Pour d'autres magistrats, la diffamation étant un délit à caractère personnel, la vindicte publique ne peut être réclamée. C'est au contraire à la diligence des personnes victimes que ces dossiers doivent être amenés par devant les autorités compétentes, en l'occurrence le tribunal correctionnel, pour que justice leur soit rendue.

Il convient de souligner que certains plaignants estiment avoir fait leur devoir en portant plainte. Ils refusent de retourner au parquet en vue réactiver leurs dossiers. Ils avancent que si le député Alexandre GERMAIN FILS ainsi que le maire principal de ville, Jean Samson LIMONGY n'ont pu trouver justice, ils n'espèrent rien des autorités judiciaires de la ville car l'appareil judiciaire de **Petit-Goave** est selon eux, à la solde du PHTK.

2. Entente entre l'ancien député Jacques Stevenson THIMOLEON et le député actuel Alexandre GERMAIN FILS

En juillet 2017, il y eut une entente politique entre Jacques Stevenson THIMOLEON et l'actuel député Alexandre GERMAIN FILS. L'un des résultats immédiats de cette alliance est l'arrêt des attaques calomnieuses à l'encontre de l'actuel député.

Depuis lors, les attaques du présentateur sont plutôt orientées vers les partisans et sympathisants du député Alexandre GERMAIN FILS ainsi que vers des membres de la communauté de **Petit-Goave**, qui considèrent cet accord comme étant une trahison. Ils estiment donc que les négociations entre ces *deux* (2) leaders n'ont pas été faites au profit de la communauté toute entière.

Pour plusieurs, le député ayant obtenu que le présentateur Ephésien JOSEPH cesse de citer son nom, il a livré en pâture ses partisans et sympathisants, aujourd'hui les victimes privilégiées de **Wi se Wi Non se Non**. C'est pourquoi, face à la volonté manifeste des autorités judiciaires de ne pas trancher dans le cadre de ce dossier, ils ont décidé d'aborder le problème autrement, en élaborant une pétition que les communautés de **Petit-Goave**, de **Léogane**, de **Grand-Goave** et de **Miragoane** ont été invitées à signer, se prononçant, ce faisant, contre l'émission **Wi se Wi Non se Non**.

VIII. La pétition

Au cours du mois d'octobre 2017, plusieurs personnalités de la communauté, regroupées autour d'associations de presse, d'organisations de journalistes et d'au moins une organisation de droits humains basée à **Petit-Goave**, ont élaboré une pétition qu'ils ont ouverte à la signature.

L'objectif de cette pétition est d'exiger, selon eux, le respect de la déontologie de la profession de journalisme, le respect des règles démocratiques dans la commune de **Petit-Goave** et la régularisation de la station **THIM FM**.

Ladite pétition est adressée au **Conseil National des Télécommunications** (CONATEL), au **Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales**, au **Ministère de la Communication et au Ministère de la Culture**. Copie est acheminée au Parlement, à l'**Organisation des Nations-unies pour l'Education, la Science et la Culture** (UNESCO) et aux organisations de promotion et de défense des droits humains.

Au moment de l'enquête du RNDDH, le recueil de signatures se faisait encore dans les *quatre* (4) communes touchées par cette émission jugée diffamatoire. Cependant, des faits d'agressions physiques et de menaces de mort proférées à l'encontre des pétitionnaires ont été rapportés au RNDDH. A titre d'exemple :

- Le 28 octobre 2017 après avoir recueilli des signatures à **Petit-Goave**, plusieurs journalistes pétitionnaires ont reçu des appels d'individus non identifiés qui les ont menacés de s'en prendre à eux ou aux membres de leur famille.
- Le 30 octobre 2017, la caravane de recueil de signatures à **Petit-Goave** a été attaquée du côté de **Chabanne**, par plusieurs individus dont l'agent de sécurité de THIM FM, Jean Raymond LAPLACE, qui s'est saisi du stylo qui était utilisé pour faire signer les membres de la société. Il était aidé d'un individu dénommé Ti Yanyan, présenté par plus d'un comme étant l'agent de sécurité de Ephésien JOSEPH.
- Pour sa part, le journaliste Makendy ZICOUT a affirmé avoir été agressé physiquement ce même jour, par Ephésien JOSEPH qui l'a bousculé et l'a frappé à une voiture qui passait non loin d'eux.

Ce sont ces faits, insérés dans les plaintes déposées en novembre 2017, qui ont poussé le parquet à les transférer au cabinet d'instruction.

IX. Faits subséquents

Indigné de ce qu'une pétition pour dénoncer son émission *Wi se Wi non se Non* circule, Ephésien JOSEPH alias Nèg Palmis, s'en est pris aux pétitionnaires attaquant leur moralité, leur intégrité et les présentant comme étant des voleurs, des corrompus et des corrupteurs. Ces victimes sont pour la plupart des journalistes bien connus dans la communauté, des professionnels qui vivent et évoluent à *Petit-Goave* et des anciens collègues de travail du présentateur de *Wi se Wi non se Non*.

Ephésien JOSEPH a aussi pris la liberté de citer sur les ondes de la radio THIM FM, les noms des journalistes pétitionnaires. Il a aussi fourni sur les ondes, leurs adresses et a invité la population à se rendre chez eux, toutes les fois qu'elle serait victime de vols dans la commune de *Petit-Goave*.

Les journalistes dont les noms et adresses ont été divulgués par Ephésien JOSEPH sont :

- Raymond EUGENE, journaliste de *Réseau Médias*, correspondant de *Radio Vision 2000*
- Makendy ZICOUT, journaliste de *Réseau Médias* et correspondant de *Radio Pacific FM*
- Anold JOICY, journaliste de *Radio Contact FM*, correspondant de *RCH 2000*
- Pierre JOSEPH, journaliste de *Réseau Médias / Radio Men Kontre*
- Romuald SICLAIT
- Roney Innocente DESGRANGES, journaliste de *Radio Vision Plus*, correspondante de *Radio Kiskeya*
- Sabaalah CALIXTE, journaliste de *Radio Men Kontre*

X. Rencontre avec le journaliste Ephésien JOSEPH

D'entrée de jeu, Ephésien JOSEPH, qui s'est présenté comme faisant partie d'un groupe de jeunes journalistes bien formés, a affirmé au RNDDH que l'émission qui aujourd'hui est décriée, constitue en fait la réplique de son ancienne émission, *Vision Nouvelles*, dans laquelle, il s'attaquait à des autorités de la commune de *Petit-Goave* et d'ailleurs. Il estime que son ancienne émission était bien plus virulente que celle-ci.

De plus, le journaliste n'a pas reconnu avoir fait ce qu'on lui reproche. Il met au défi quiconque pourrait le confondre car, dans son émission, il n'a dénigré aucune personnalité de la ville pas plus qu'il n'ait cité les noms des journalistes ou fourni leur adresse.

Deux (2) de ses collègues qui l'accompagnaient, ont soutenu que nul ne peut reconnaître solennellement la voix de Ephésien JOSEPH, les logiciels et applications permettant facilement ces jours-ci, de modifier les timbres des personnes.

Cependant, tout en affirmant n'avoir médité d'aucune autorité de la ville, par contradiction, Ephésien JOSEPH, appuyé par ses collègues, estime que les élus ne disposent plus de vie privée à partir de leur intronisation à leur poste. Lui et ses collègues ont en ce sens avancé que les autorités doivent accepter que les informations sur leur vie sexuelle, sur leur

maladie même éventuelle, sur leurs relations avec les membres de leur famille, soient divulguées car, comme cela se fait dans d'autres pays du monde, c'est un devoir journalistique que d'informer la population sur la vie privée des responsables communautaires.

Par ailleurs, Ephésien JOSEPH se présente comme une victime d'une campagne de dénigrement orchestrée par des anciens candidats qui comptent briguer des postes aux prochaines élections. Sur les ondes d'autres stations de radio de la ville, dont **Radio Vision Plus**, **Radio Men Kontre** et **Radio Prévention**, Ephésien JOSEPH et ses collègues sont taxés d'homosexuels. Il serait même bruit qu'une salle de la radio THIM FM est utilisée à cette fin.

Enfin, Ephésien JOSEPH, après avoir mentionné qu'à **Radio Vision Plus**, on le présentait comme étant un journaliste international, estime que la démarche des pétitionnaires est incompréhensible. Ils lui reprochent ce qu'il faisait avec leur bénédiction, à **Radio Vision Plus**, ce, d'autant plus que cette station de radio diffuse aujourd'hui encore ses anciennes émissions.

XI. Analyse de la situation et Recommandations

Aujourd'hui, la ville de **Petit-Goave** est scindée en *deux* camps : les partisans et sympathisants du PHTK, regroupés autour de l'ancien député Jacques Stevenson THIMOLEON, actuel directeur général du ministère de la planification et de la coopération externe et l'opposition politique réunie autour de l'actuel député, Alexandre GERMAIN FILS.

Bien que réalisée à des époques différentes, ces *deux* (2) groupes d'individus s'adonnent à une véritable guerre d'injures où les uns blessent les autres, en touchant leurs adversaires dans ce qui leur est le plus cher : leur réputation et leur famille.

Dans une petite ville comme **Petit-Goave**, une telle stratégie a toute sa justification car, les nouvelles vont vite, et les faits avancés sont souvent acceptés pour vrais. Cependant, dans cette guerre immonde, les partisans et sympathisants du PHTK semblent aujourd'hui remporter la victoire parce que le PDG de la radio **THIM FM** a mis à contribution sa propre station de radio, après avoir récupéré Ephésien JOSEPH pour l'animation d'une émission similaire en plusieurs points, à celle qui passait sur les ondes de la **Radio Vision Plus**.

Ces *deux* (2) groupes d'individus aujourd'hui embarqués dans ce qu'il convient désormais d'appeler une lutte d'hégémonie, sont en réalité, des jeunes, pleins d'avenir pour qui leurs parents ont consenti de nombreux sacrifices. Ils sont exploités à des fins politiques, de la pire des manières, au détriment de la communauté.

Par ailleurs, sur sommation du président de la République, les leaders des deux groupes ont contracté une alliance politique. Cependant, les raisons de cette alliance restent inavouées, ce, d'autant plus qu'elle n'a pu mettre un terme à l'émission **Wi se Wi Non se Non** et ramener la paix dans la communauté de **Petit-Goave**.

Cette alliance que s'est avérée nécessaire pour le député Alexandre GERMAIN FILS met dans l'insécurité ses partisans, les médias qui lui sont sympathiques et crée le moyen propice au groupe de Jacques Stevenson THIMOLEON, d'étendre leur campagne de dénigrement.

D'un autre côté, le RNDDH condamne le fait par Ephésien JOSEPH d'avoir accepté d'être utilisé pour attaquer moralement et psychiquement des membres de sa propre communauté. Il est aussi inadmissible que les noms et adresses de plusieurs journalistes de la ville aient été mentionnés dans une émission, dans un contexte d'incitation à la violence.

En ce sens, le RNDDH estime de son devoir de souligner à l'attention de tous que *Wi se Wi Non se Non* constitue en fait une émission contraire à la lettre et à l'esprit de l'article 20, alinéa 2 de la *Déclaration Universelle des droits de l'Homme* (DUDH), qui stipule que « *Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdite par la Loi.* »

De plus, le RNDDH rappelle que c'est dans des conditions similaires, le journaliste Brignol LINDOR, a été lynché à *Petit-Goave* le 3 décembre 2001, par des fanatiques politiques. En effet, le 29 novembre 2001, *trois* (3) jours avant l'assassinat de Brignol LINDOR, les maires d'alors de la ville de *Petit-Goave* Emmanuel ANTOINE et son adjoint Bony DUMAY, accompagnés de Cimerès BOLIERE, membre du conseil municipal, de Jean Willio MANEUS, alors directeur de la Téléco, Robenson DESROSSIERS, alors directeur de la douane, de Fritznel POUSSIN, alors directeur des affaires sociales de *Petit-Goave* et de Raymond JEAN FLEURY, alors coordonnateur de l'organisation *Dòmi nan Bwa* ont organisé une conférence de presse au cours de laquelle ils ont publiquement recommandé de mettre en application la politique *Zéro tolérance* à l'encontre de tout journaliste anti-Lavalas.

Brignol LINDOR qui animait sur les ondes de *Radio Echo 2000*, une émission à caractère sociopolitique et qui a eu à recevoir, des individus considérés comme étant des anti-Lavalas, a été lynché à coups de piques et de machettes, à l'*Acul*, première section communale de *Petit-Goave*, par des membres de *Dòmi nan Bwa*.

Le RNDDH regrette qu'en raison de l'impunité systématique qui sévit dans la juridiction de *Petit-Goave*, des citoyens victimes de diffamation, de calomnie, d'atteinte à leur dignité, d'immixtion à leur vie privée aient dû élaborer une pétition pour faire passer leurs revendications de paix et de justice dans la communauté.

Le volume de plaintes restées sans réponse des autorités judiciaires constitue une violation massive et systématique des droits aux garanties judiciaires, prévus par les articles 7,8 et 10 de la DUDH.

Par ailleurs, le RNDDH invite l'ancien député Jacques Stevenson THIMOLEON à réviser sa stratégie qui consiste à injurier et calomnier aujourd'hui ceux-là qui ont par le passé, attaqué sa moralité. Cette stratégie déloyale ne peut pas contribuer au renforcement, au progrès et au développement de la communauté.

Enfin, le RNDDH souligne à l'attention de tous que les personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête ont catégoriquement rejeté l'émission **Wi se Wi Non se Non** qu'elles considèrent contraires aux règles de bonne entente dans une société. Elles exigent que les responsables de **THIM FM** y mettent un terme et que les autorités judiciaires se prononcent sur les plaintes pendantes par devant elles.

Fort de toutes ces considérations, le RNDDH :

- ✓ Recommande vivement aux responsables de radio **THIM FM** de suspendre l'émission **Wi se Wi Non se Non**, qui cause aux communautés d'écoute plus de tort qu'elle ne les forme et les informe ;
- ✓ Invite les autorités judiciaires de **Petit-Goave** à se prononcer dans les délais impartis, sur les dossiers pendants par devant elles ;
- ✓ Encourage le **Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire** (CSPJ) et le ministère de la justice et de la sécurité publique à intervenir dans la juridiction du **Petit-Goave** pour la dépolitiser.
- ✓ Enjoint les ministères concernés par cette affaire, ainsi que le CONATEL à se pencher sur la situation de la presse à **Petit-Goave** en vue d'éviter le pire.